

le Pays Fertois



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU
PAYS FERTOIS

www.cc-paysfertois.fr

Février 2011 - n° 23



■ Édito



Madame, Monsieur,

Au seuil de cette année 2011 je me dois de vous informer sur la modification des projets de la CCPF tels que je vous les avais annoncés il y a 1 an.

Dans un souci d'optimisation des surfaces des bâtiments mais aussi, et surtout, d'économie nous avons préféré transférer le siège de la Communauté de communes du Pays fertois au 22 Avenue du Général Leclerc à La Ferté-sous-Jouarre, dans l'ancienne "maison des Sœurs franciscaines".

Ce bâtiment loge déjà depuis septembre un service de la CCPF, à savoir l'Ecole de Musique intercommunale.

L'immeuble initialement prévu pour la CCPF 17 rue de Reuil accueillera "la Trésorerie de La Ferté-sous-Jouarre" essentiellement au 1^{er} niveau, le second étant réservé au service social "ACIF".

A cette adresse la CCPF occupe également une surface technique indispensable pour stocker les containers dédiés au ramassage des ordures ménagères et sélectives.

Suite à cette modification, le bâtiment actuel au 22 avenue de Rebais deviendra vacant et sera réservé à une autre activité.

2011 est donc une année marquée par le déménagement, indépendamment d'autres projets.

Le plus gros chantier est la réhabilitation de la piscine, travaux qui devenaient indispensables (voir l'article ci-après). Suivra ensuite la réalisation de la salle de sport à dominante arts martiaux à Saâcy-sur-Marne.

Bonne lecture.

Jeannine BELDENT, présidente

Sommaire

■ **Changement de locaux pour la CCPF**

■ **Communiqué du Syndicat Mixte Marne-Ourcq**

p. 2

■ **Travaux à la piscine**

■ **La TNT**

p. 3

■ **Le tri sélectif en questions**

p. 4

Le Pays Fertois
ISSN 1761-5984
Journal de la Communauté de communes du Pays fertois
22 avenue du Général Leclerc - 77260 La Ferté-sous-Jouarre
info@cc-paysfertois.fr
Tél. 01 60 22 10 92 - Fax 01 60 22 95 96

Directrice de la publication : Jeannine Beldent
Ont participé à ce numéro :
Jean-Paul Susini - Syndicat Mixte Marne-Ourcq
Maquette : Service communication de la Communauté de communes
Impression : Imprimerie Harvich
02400 Château-Thierry - Tél. 03 23 69 53 54

Ce numéro a été tiré à 12 500 exemplaires.
Toutes les photos publiées ne sont en aucun cas libres de droit.



La Communauté de communes du Pays fertois s'installe dans de nouveaux locaux

Depuis fin janvier, les services de la CCPF ont emménagé au 22 avenue du Général Leclerc dans une grande bâtisse que bon nombre de Fertois connaissent sous le nom de « Maison des sœurs Franciscaines ».

L'acquisition fut réalisée par la collectivité en 2007 avec un projet socio-culturel. Trois étages avec une surface globale de près de 1 000 m² vont permettre aux différents services d'y trouver leur place. Mais pour ce faire une réhabilitation de ces lieux était nécessaire pour les rendre fonctionnels et accessibles aux personnes à mobilité réduite en respectant les obligations en matière de sécurité.

Le projet donnait priorité à l'accueil de l'école de musique intercommunale qui compte aujourd'hui 250 élèves bénéficiant de l'enseignement de différents instruments.

Dès le mois d'octobre l'école de musique a commencé à investir les lieux, les locaux rue de Reuil devenant un peu étroit avec le succès grandissant.

Plusieurs salles de cours au rez-de-chaussée et une partie du 1^{er} étage sont dédiées à l'enseignement de la musique soit une surface de près de 300 m².



Ce bâtiment permettra également des activités sociales ainsi que des permanences sur une surface de 93 m². Les administrés retrouveront les permanences de l'Avimej, la Cared et Centre 77 au 1^{er} étage ainsi que l'Épicerie sociale au rez-de-jardin.

Les services administratifs et techniques de la communauté de communes investiront le 2^{ème} étage et l'accueil au rez-de-chaussée sur une surface de 270 m².

Juxtaposée à ce beau bâtiment a été construite une salle d'une surface de 92 m² qui aura différentes fonctions, tantôt elle permettra d'y accueillir des auditions, des petits concerts, tantôt elle sera transformée en salle de conseil communautaire.



Permanences

AVIMEJ

Tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundis matin de 9 h à 12 h

CARED

Mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Centre 77

Jeudi matin de 9 h à 12 h

ÉPICERIE SOCIALE

Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Syndicat Mixte Marne-Ourcq

Des nouvelles des projets menés par le Syndicat Mixte Marne-Ourcq qui regroupe les Communautés de communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois

Un pôle d'emploi majeur en préparation aux Effeneaux

Le Syndicat Mixte Marne-Ourcq et la société Prologis préparent la création, sur les communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde, d'une zone économique d'importance qui sera en mesure d'accueillir des activités variées et plusieurs centaines d'emplois.

En 2006, la société Prologis a été désignée par le Syndicat Mixte Marne-Ourcq pour développer sur le site des Effeneaux un parc logistique ainsi qu'une zone d'activités pour les PMI-PME. Conformément à ses engagements, Prologis a effectué l'ensemble des études et demandes d'autorisation nécessaires, dont trois permis de construire, qu'elle a obtenus après plusieurs enquêtes et les avis favorables des services de l'État. Toutefois, suite à plusieurs recours déposés en 2008 sur ces permis par une association de sauvegarde située sur le territoire du Pays Fertois, un contentieux est en instruction au Tribunal administratif. Prologis et le Syndicat Mixte demeurent cependant confiants car le Tribunal a rejeté en 2009 d'autres recours déposés par cette même association, rejets assortis d'une injonction à verser un total de 5000 € aux communes et intercommunalités concernées.

L'achat d'un foncier stratégique à prix très compétitif

Afin de conserver la maîtrise foncière, le Syndicat Mixte Marne-Ourcq a choisi d'acquérir en février 2010 les terrains cernant l'échangeur A4 aux Effeneaux sur la base de prix obtenue en 2005. Les 57 hectares constructibles sont sous promesse de vente avec Prologis et disponibles pour la seconde phase des opérations d'archéologie, la première phase ayant déjà été réalisée par Prologis en 2007. Les terrains non constructibles sont loués à la Société d'Aménagement foncier d'Ile-de-France pour être mis en culture conformément aux dispositions propres aux collectivités publiques.

Contacts pour les entreprises intéressées pour une implantation sur la zone d'activité PMI-PME : Géry Waymel, chargé de projet au 01 60 61 55 00.



L'aire des gens du voyage de Marne-Ourcq à la Ferté-sous-Jouarre

Selon la loi, les communes de plus de 5 000 habitants doivent se doter d'une Aire d'accueil des Gens du Voyage. C'est chose faite à La Ferté-sous-Jouarre avec l'ouverture, le 23 juillet 2010, d'une aire d'accueil de 30 places située rue de la Bergette (route de Chamigny).

Doté de la compétence « Gens du Voyage », que lui ont déléguée les Communautés de communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois, le Syndicat Mixte Marne-Ourcq a porté ce projet d'envergure pour lequel il a bénéficié des subventions de l'État (320 000 €), du Conseil Régional d'Ile-de-France (300 000 €), du Conseil Général de Seine-et-Marne (69 000 €) et de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (30 000 €). Le Syndicat Mixte finance le solde de l'opération soit environ 600 000 €, grâce aux participations des deux Communautés de communes.

Le financement de la gestion et de l'entretien de cette aire sont assurés en partie par le Syndicat Mixte, soutenu par l'État à raison de 3 973 € par mois, et en partie par les usagers : un système de pré-paiement permet aux familles stationnant sur l'aire de payer la location de l'emplacement et leur consommation d'eau et d'électricité. Les familles peuvent stationner pour une durée maximum de 5 mois, avec des dérogations possibles en cas de scolarisation des enfants. Les tarifs sont disponibles auprès de Monsieur Gantiez (société ADOMA) gestionnaire de l'aire, au 01 60 09 46 97.

Il est à noter que l'ouverture de cette aire totalement conforme aux normes techniques et de sécurité en vigueur, met les 41 communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois en conformité avec la loi. Les maires ont donc désormais la possibilité de faire procéder à l'expulsion des « résidences mobiles » en stationnement illicite dans leur commune.

Depuis cet été, l'aire a déjà accueilli près de 70 familles différentes, le taux d'occupation dépasse les 80 % et même parfois les 90 %.





PISCINE DU PAYS FERTOIS

Six mois de travaux

pour une remise à flot à l'été 2011

Notre piscine a près de 40 ans !



C'est en 1973 qu'elle accueille ses premiers adeptes pour une pratique quasi inconnue jusque là : la baignade collective dans un bassin aménagé et surveillé. Mutation considérable dans le rapport du Fertois moyen à l'eau : désormais les bains douches municipaux, théâtres de laborieuses ablutions, sont délaissés pour un espace qui offre hygiène et détente. Suivront rapidement les activités sportives en milieu aquatique jusque là peu pratiquées dans la Marne.

Le mérite en revient, il n'est pas inutile de le rappeler, au District Rural frais écoulé de son éclosion en 1968 et premier à se lancer courageusement dans la coopération intercommunale des 19 communes du Canton de La Ferté-sous-Jouarre. Ainsi il sollicite les subventions offertes par l'Etat aux communes les moins favorisées à travers le plan « 1 000 piscines pour la France », cette prodigalité faisant suite à la déroute des nageurs français aux jeux olympiques d'été de 1968 !

Il est vrai que le retard accumulé est alors impressionnant : en 1969, la France comptait, en tout et pour tout, 250 000 mètres carrés de plans d'eau toutes catégories, soit un mètre carré pour 185 habitants, de quoi permettre un bain par semaine à un Français sur douze ou un bain par trimestre à chaque Français. Ce chiffre était dérisoire : il faisait de la France l'un des moins équipés parmi les pays évolués. La Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, par exemple, disposait, proportionnellement, de sept fois plus de piscines. Les subventions en poche il opte pour l'un des quatre modèles types autorisés. Ce sera le modèle IRIS préféré aux modèles CANETON, TOURNESOL, ou PLEIN CIEL-PLEIN SOLEIL.

Les aménagements que l'on retrouve actuellement sont :

- Un bassin couvert de 25 m x 10 m
- Un bassin extérieur de 25 mx 15m
- Une pataugeoire.
- Un minigolf, créé en 1974.

Les outrages du temps qui passe ont été réparés au fil des années :

- 1991-1992 : étanchéité, toit ouvrant, façades vitrées, carrelages extérieurs, créations de douches.
- 1999 : travaux sur les installations de traitement des eaux et remplacement opportun du système de chloration par un procédé sans odeur.
- 2000 : remplacement d'un tiers de la toiture

suite à la tempête de décembre 1999, réfection des joints de carrelage des plages de bassin.

La prise en compte des nouvelles normes successives a été faite (1998 travaux de mise en sécurité/conformité portant notamment sur la conformité des installations électriques, la sécurité incendie, la stabilité au feu de la structure et de la couverture).

En 2005 lors de l'adoption de l'ambitieux CONTRAT CLAIR qui organise pour les 5 années à venir la dépense d'investissement de la Communauté de communes du Pays fertois, la piscine est en bonne place. L'équipement présente un caractère vieillissant qui nécessite la réalisation de travaux de mise en conformité, de mise en sécurité, et d'amélioration fonctionnelle visant la qualité de l'accueil et de la pratique des usagers sans oublier les conditions de travail du personnel.



Fin juin 2011 c'est un équipement qui aura pris un sérieux bain de jouvence qui sera proposé aux habitants du Pays fertois. Pour plusieurs années évidemment : dix au moins. Car sans tarder il faudra réfléchir à la suite... Mais en attendant, le clapotis des jours continuera dans notre piscine intercommunale.

La nature des travaux qui vont être engagés est d'importance, et pourtant, la majorité d'entre eux ne sera pas visible.

Si les bassins sont conservés, **les plages** seront entièrement refaites. Il faut en effet changer le carrelage des plages intérieures et extérieures qui pourrait, à terme, endommager les dalles qui se trouvent en dessous.

Les vestiaires vont subir un sérieux lifting. Fini les vêtements déposés à l'entrée dans des paniers. Ils seront désormais placés dans des casiers fermés à clef. Avec ces travaux, la Communauté de communes remet les vestiaires aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accès aux personnes à mobilité réduite. Le tout sur une surface de 350 m².

Le hall d'entrée sera également revu, avec là aussi, un réaménagement complet pour aboutir à un accueil plus grand et un auvent pour protéger ceux qui doivent attendre à l'extérieur.

Un nouveau toboggan : cet aménagement sera lui, bien visible. Le Pays fertois installe un nouveau toboggan, mais celui-ci n'arrivera pas dans le bassin existant. C'est un toboggan à chute accompagnée : de l'eau coule dans le toboggan et freine ainsi les utilisateurs pour qu'ils atterrissent en douceur sur ...la plage du bassin.

Le bassin qui servait auparavant de réception au toboggan, deviendra un bassin ludique pour les petits.

Seules constructions neuves de ces travaux : **des locaux techniques, des locaux de rangement et des locaux pour le personnel** qui, jusqu'à présent, n'en avait pas. Ils seront aménagés sur le côté droit de la piscine, sur près de 200 m². Le reste des travaux ne sera pas visible : il s'agit de procéder à la réfection des dalles, des réseaux des accès à la galerie technique, etc.

Montant global de l'opération : 1 865 000 €.
Subventions :

- de la Région : 472 500 € ;
- du Département 460 000 € ;
- de l'Etat 135 000 €.

A la charge de la Communauté de communes : 797 500 € HT.

Ce qu'il faut retenir pour le passage à la TNT

Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr
ou en appelant le
0970818818
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local,
du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



- ✓ Le passage à la TV tout numérique, c'est l'arrêt du signal analogique hertzien (6 chaînes historiques (TF1, France 2, M6...) et son remplacement par un signal numérique hertzien.
- ✓ Le passage à la TV numérique se fera progressivement jusqu'à un arrêt des programmes analogiques le 8 mars 2011 en Pays fertois.

- ✓ La TV numérique, c'est jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent, un simple adaptateur numérique (TNT) branché sur le poste de télévision suffit.
- ✓ Il n'est pas nécessaire de changer sa télévision pour passer à la TV tout numérique.

Pour de plus amples informations et toute question sur l'installation de l'adaptateur TNT et les aides disponibles, la Communauté de communes du Pays fertois organise en partenariat avec « Tous au numérique » une campagne d'information du grand public le **mardi 15 février 2011** sur le parking de la piscine intercommunale à La Ferté-sous-Jouarre de 10 h à 17 h.

Rejoignez nous !



Le tri... Avez-vous le bon geste ?

Testez vos connaissances...

Quelques réponses à vos questions...

Savez-vous où jeter ?		A Ordures ménagères	B Tri sélectif
1	Rouleau vide d'essuie-tout ou de papier hygiénique		
2	Boîte à œufs en carton		
3	Polystyrène		
4	Pot yaourt Petit emballage plastique		
5	Plastique emballage alimentaire ou enveloppant les revues		
6	Barquette alu mal vidée		
7	Boîte conserve contenant des restes		
8	Bouteille plastique avec ou sans bouchon		
9	Carton pizza Emballage fast-food		
10	Mouchoir en papier		
11	Cristal - Vitre Miroir - Flacon parfum		
12	Ampoule		
13	Carton grande taille ou mouillé		
14	Aérosol vide		

Puis-je apporter mes seringues usagées à la pharmacie ?



En Pays fertois non. La CCPF centralise les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux). Après présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité afin de s'assurer de votre domiciliation dans le Pays fertois, il vous sera attribué

un numéro de manière à protéger votre anonymat. Un mini-container vous sera remis et lorsqu'il sera plein et fermé définitivement vous pourrez venir l'échanger contre un nouveau, identifié par votre numéro.

EN CAS DE DOUTE SUR LE CONTAINER À UTILISER, ET POUR ÉVITER DE RENDRE IMPROPRE AU RECYCLAGE LA TOTALITÉ DU CONTENU DU BAC BLEU, MIEUX VAUT JETER DANS LE BAC GRIS.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à vous connecter sur le site de la Communauté de Communes du Pays Fertois www.paysfermois.fr rubrique compétences - déchets ménagers - collecte en pratique ou celui du SMITOM www.smitom-nord77.fr.

Vous pourrez y télécharger le "guide de tri" également disponible dans les mairies du Pays fertois.

Que sont les D. M. S. ?

Les Déchets Ménagers Spéciaux ou DMS sont des déchets dangereux, pour la santé et/ou pour l'environnement : batteries de voiture, peintures, acides, piles, solvants, produits phytosanitaires, huiles de vidange, tubes fluorescents ou néons... Ils sont collectés tous les 2^e vendredis de chaque mois de 16 h à 18 h 30 sur la place de l'Hotel de Ville de la Ferté-sous-Jouarre.



Parmi les plastiques, pourquoi ne recycle-t-on que les bouteilles et flaconnages ?

Il existe 256 sortes de plastique différent sur terre. Seuls les bouteilles et flacons en plastique sont recyclables à l'heure actuelle, car seuls ces emballages sont fabriqués soit en PET*, soit en PEHD**.

TOUS les autres objets en plastique sont un mélange de différent plastique entre eux. L'année dernière une nouvelle technique a été découverte pour permettre de recycler plus d'emballages en plastique (barquette, pot de yaourt) mais la Seine-et-Marne n'a pas été sollicitée pour tester cette nouvelle filière. Cela dit cela arrivera...

* PET : Polyéthylène Téréphtalate - ** PEHD : Polyéthylène Haute Densité

Votre bac bleu a été scotché et non collecté, que faire ?

REFUS DE TRI

Il faut absolument laisser le scotch dessus et sortir le bac en même temps que le gris (OM). Ils seront collectés ensemble, afin de repartir sur de bonne base.



Bien trier ses déchets coûte t-il plus cher ou moins cher ?

Un mauvais tri, c'est un camion (donc plusieurs tonnes) qui part en incinération. Ce sont des pénalités financières appliquées à la collectivité et une subvention d'éco-emballage en baisse pour cette dernière.

Pourquoi la collecte (OM et TRI) n'a-t-elle pas lieu par temps de neige ?

Les camions de la société VEOLIA sont soumis à la même interdiction que les poids lourds, donc l'arrêté les concerne également. Lorsque cela se produit, laissez vos bacs dehors. Dès que le temps et le planning le permettent, des ramassages de rattrapage sont mis en place.



Que faire de vos appareils (électroménager, hifi, ordinateur) ?

L'entreprise qui vous vend un matériel neuf est obligée de reprendre l'ancien, sinon l'objet est à apporter dans les déchetteries du Pays fertois (Saâcy-sur-Marne ou Jouarre).

1	A	Cartons en fin de vie : tous les cartons secs se recyclent à l'exception des boîtes à œufs en carton ainsi que les tubes de rouleau essuie-tout ou papier toilette. La raison est simplement que le carton peut être recyclé entre 7 et 10 fois pour redevenir un nouveau carton. Par contre au bout d'une dizaine de recyclage la fibre du carton devient trop fragile, et la dernière vie du carton sera de devenir une boîte à œuf, un rouleau d'essuie-tout ou de papier toilette.
2	A	Non recyclable
3	A	Non recyclable
4	A	Non recyclable
5	A	Aucun sac en plastique n'est recyclable pour le moment. Techniquement possible, mais économiquement beaucoup trop onéreux.
6	A	Les barquettes en aluminium et les boîtes de conserve contenant des restes alimentaires NE DOIVENT PAS être déposées dans le bac bleu. En effet, cela souillerait le contenu entier du bac (papier, journaux et carton). Aussi quand il reste de la nourriture dans ces deux emballages, soit bien les raclez avec une fourchette avant de les jeter, soit les mettre dans le bac d'ordures ménagères directement. Le geste de tri doit rester un geste simple sans trop de contraintes...
7	A	8
8	B	9
9	A	Cartons sales et gras
10	A	Papiers sales
11	A	Non recyclable
12	A	Non recyclable
13	A	Le carton et le papier étant des emballages issus de l'arbre, il est indispensable de conserver les fibres de ces emballages intacts pour permettre leur recyclage. Le carton une fois humidifié ne peut donc malheureusement pas pour le moment, être recyclé. De plus le carton de grande taille (+ d'un mètre) bloque le système de compactage à l'intérieur du camion.
14	B	14